

M. Trudeau: L'histoire du Canada depuis 1927 prouve que la théorie de l'unanimité n'aboutit qu'à l'impasse, à l'inaction, à l'institutionnalisation du statu quo. Certains croient que s'il n'est plus possible d'avoir l'unanimité, il faudrait au moins dégager un consensus, que la résolution devrait au moins être appuyée par la majorité des premiers ministres provinciaux. Permettez que je fasse perdre leurs illusions à ceux des députés qui s'imaginent que le consensus serait suffisant et qu'il nous permettrait d'accélérer le processus.

En 1966, M. Daniel Johnson, qui était alors premier ministre du Québec, liait le rapatriement à l'obtention d'un ensemble de pouvoirs provinciaux. Personne au Canada n'obtiendrait le rapatriement tant que le Québec n'obtiendrait pas des pouvoirs accrus. A l'époque, c'était peut-être une démarche originale, puisqu'à ma connaissance, personne ne l'avait tentée auparavant, mais il me semble que c'est à ce moment précis que les provinces ont perdu leur virginité, et depuis lors, à chaque nouvelle fois que nous nous sommes réunis pour tenter d'obtenir non pas l'unanimité, mais le consensus, nous avons échoué. Nous avons échoué en 1971. Nous nous étions tous mis d'accord sur la formule d'amendement, sur le rapatriement, sur les réformes à apporter à la Cour suprême et sur bien d'autres sujets. Puis, tout à coup, le premier ministre du Québec a mis comme condition à son assentiment que les pouvoirs de sa province soient accrus dans un domaine particulier.

J'ai ensuite laissé passer quelques années. Le 19 avril 1975, après une rencontre entre les dix premiers ministres des provinces et moi-même à Ottawa, j'ai tenté encore une fois d'obtenir l'unanimité ou du moins le consensus. J'ai envoyé ce jour-là à chaque premier ministre une lettre dans laquelle je proposais que nous nous mettions d'accord au moins sur le rapatriement accompagné d'une formule d'amendement, sans nous occuper du reste. Je ne parlais même pas d'une charte à ce moment-là; je leur ai proposé de seulement rapatrier la constitution en prévoyant une formule d'amendement.

Les premiers ministres se sont réunis à l'été de 1975 et encore une fois à l'été de 1976, se demandant comment ils allaient répondre à cette nouvelle invitation. J'ai la réponse que le premier ministre d'Alberta, qui présidait alors la conférence des premiers ministres, m'a fait parvenir dans une lettre datée du 14 octobre 1976. Voici ce qu'il disait:

Toutes les provinces approuvaient l'objectif du rapatriement. Elle sont également convenues que le rapatriement ne devait pas avoir lieu sans qu'une entente soit intervenue sur le rôle et les compétences des provinces dans les domaines suivants: culture, communications, Cour suprême du Canada, pouvoir de dépenser, représentation sénatoriale et inégalités régionales.

Il a fallu exactement dix ans à tous les premiers ministres provinciaux pour emboîter le pas au premier ministre provincial, M. Daniel Johnson, en 1966. Ils ont dit à cette époque que les Canadiens n'auraient jamais leur constitution, que les Canadiens ne pourraient jamais modifier leur constitution au Canada sauf—comme l'indique M. Loughheed—en donnant davantage de pouvoirs aux provinces, en élargissant leurs compétences et leur rôle dans une demi-douzaine de domaines.

J'ai trouvé cela plutôt décourageant et c'est pourquoi je me suis tourné une fois de plus vers les premiers ministres et je leur ai dit que nous pourrions peut-être leur conférer davantage de pouvoirs dans tel ou tel domaine, à condition qu'ils acceptent de donner aux Canadiens leur constitution et le pouvoir de modifier leur constitution au Canada. Deux années

La constitution

se sont écoulées. Les premiers ministres se sont réunis à nouveau au cours de l'été de 1977 puis au cours de l'été de 1978. Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, présidait alors la conférence des premiers ministres provinciaux. Voici un extrait de la lettre qu'il m'a écrite le 22 août 1978.

Réforme constitutionnelle—les premiers ministres ont étudié cette question de manière assez approfondie. Voici certains des principes généraux qu'ils considèrent comme étant importants.

i) Les premiers ministres reconnaissent la nécessité d'une réforme constitutionnelle.

ii) Les premiers ministres considèrent qu'on doit, quelles que soient les modalités de la réforme constitutionnelle, examiner soigneusement les propositions importantes de toute provenance.

Voilà donc de nouveau le projet de résolution, propositions importantes de toute provenance. Et, s'éloignant encore de la position de 1976, voici en quels termes M. Blakeney a poursuivi:

iii) Les premiers ministres provinciaux croient fermement que les changements constitutionnels importants doivent recueillir l'approbation de tous les gouvernements.

Et c'est de nouveau cette fameuse question d'unanimité. Les premiers ministres nous disent qu'après toutes ces années d'efforts les Canadiens ne sauraient obtenir leur constitution que si tout le monde est d'accord, que si l'on augmente les pouvoirs des provinces.

L'histoire récente est présente à la mémoire de nombre d'entre nous. Nous nous souvenons du 6 février 1979. Nous participions alors à une conférence fédérale-provinciale où il était non seulement question du rapatriement de la constitution et de l'adoption d'une formule d'amendement, mais de nombreux autres domaines dans lesquels les provinces voulaient étendre leur sphère de compétence. Bien que le gouvernement fédéral ait alors fait différentes propositions en vue de conférer davantage de pouvoirs aux provinces dans le domaine du droit familial, dans le domaine des ressources, dans celui de l'imposition indirecte, celui du commerce interprovincial et même dans celui du commerce international, les représentants provinciaux n'en ont pas moins dit à la télévision au mois de février 1979: «Cela ne suffit pas; nous en voulons davantage. Si vous voulez une constitution pour les Canadiens, nous en voulons plus».

Sentant que toute cette affaire allait une fois encore déboucher dans l'impasse, le premier ministre Davis a proposé de rapatrier immédiatement la constitution en envoyant une adresse conjointe des deux Chambres. Et ce dernier de déclarer: «Oubliez tout ce débat; allez-y, faites-le!» Nous nous souvenons que cela lui a valu de faire la une des journaux. J'étais soulagé d'entendre au moins un premier ministre dire: «Allez-y, faites-le».

Des voix: Bravo!

● (1620)

M. Trudeau: Les premiers ministres provinciaux MM. Buchanan, Bennett, Hatfield et Loughheed ont appuyé la proposition visant à rapatrier immédiatement la constitution. A eux cinq, plus moi-même, cela fait donc six personnes sur 11 en faveur de cette initiative. Comme on aurait pu le prévoir, M. Blakeney a dit: «Non au rapatriement, si l'on n'adopte pas en même temps une proposition relative aux droits des provinces». Naturellement, M. René Lévesque approuvait. Ainsi, bien que nous ayons été six sur 11 à approuver cette initiative, toute tentative dans ce sens a été étouffée dans l'œuf.